

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION ET L'AGREMENT DES ARBITRES ET DES MEDIATEURS POUR LE COMPTE DU CENTRE PERMANENT D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DU CADEV

Le Centre Africain pour le Droit & le Développement (CADEV), organisme indépendant d'appui-conseil et de formation juridiques, vient de fonder, au Cameroun, une institution de règlement alternatif des litiges contractuels, dénommée **Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV**, en abrégé « **CPAM** », et dont le siège opérationnel est à Douala.

Le CPAM se veut une institution de règlement des litiges d'ordre contractuel conforme, entre autres, au Traité OHADA et à l'Acte Uniforme sur l'arbitrage. Cette légitimité juridique et institutionnelle est renforcée par des supports techniques (*Règlement d'arbitrage et de médiation, Code de déontologie, Barème des frais*) inspirés des plus grandes références et des meilleures pratiques en la matière. Aussi, le CPAM se présente-t-il comme une institution parfaitement habilitée à administrer des procédures d'arbitrage, de médiation ou de conciliation pour le compte des entreprises, des personnes morales de droit public et des particuliers.

Dans le cadre de la confection des *Listes indicatives* d'Arbitres et de Médiateurs auprès du CPAM, nous recherchons des hommes et des femmes susceptibles d'être sélectionnés et agréés pour l'une ou l'autre de ces deux positions.

Peuvent faire acte de candidature, notamment les juristes de toutes les professions et spécialités, les financiers, les dirigeants d'entreprises, les hauts cadres de l'administration, justifiant d'au moins dix années effectives d'expérience, notamment dans la négociation et la rédaction des contrats d'affaires, la gestion des contentieux commerciaux et économiques, l'enseignement du droit des affaires, l'audit financier des entreprises et des organismes du secteur public.

▪ **Composition du dossier :**

- une fiche de candidature dûment renseignée et signée (*se reporter au site web : www.cadevdroit.org, rubrique Centre d'Arbitrage*) ;
- un curriculum vitae sincère, pertinent et détaillé.

Les candidatures doivent être transmises uniquement par email à l'adresse suivante: cadev@cadevdroit.org, au plus tard le 30 décembre 2011 à 17 heures.

▪ **Modalités de la sélection :**

La sélection des arbitres et des médiateurs relevant du CPAM obéira à la procédure ci-après :

- Pré-sélection sur dossier ;
- Enquête de moralité et vérification des références professionnelles ;
- Sélection finale ;
- Agrément en qualité d'Arbitres ou de Médiateurs auprès du CPAM après une phase de formation obligatoire aux valeurs de l'arbitrage et de la médiation, et au Règlement de procédure du CPAM.

Consultez le texte organique, le Règlement de procédure et le Code de déontologie du CPAM sur www.cadevdroit.org.

Le Président du Directoire